

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN DE PÉRAK (presqu'île de Malacca, Malaisie)

S.A., 1883.

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN DE PÉRAK (Presqu'île de Malacca.)

(*Manuel des fonds publics et des sociétés anonymes (Courtois)*, 1883, p. 1116-1117)

Soc. franç. anon. libre, constituée le 4 avril 1883.

Siège social, 17, rue d'Aumale, à Paris.

Durée, 99 ans, à partir du 4 avril 1883.

Capital social, 3.000.000 fr., divisé en 6.000 actions nominatives ou au porteur, de 500 fr. chacune, dont 4.000, entièrement libérées, remises en représentation d'apports et 2.000, libérées de 250 fr., émises contre espèces.

Inventaire au 31 décembre.

Sur les bénéfices nets on prélève d'abord un vingtième destiné à former une réserve qui pourra se limiter à 300.000 fr., puis 7 % en faveur du conseil d'administration; le restant, sous réserve d'un nouveau prélèvement de 15 % au plus en faveur d'un fonds de prévoyance, forme le dividende des actions.

Assemblée générale ordinaire avant le 31 juillet. Elle se compose des propriétaires d'au moins dix actions nominatives. Chaque membre a autant de voix que de fois dix actions, sans pouvoir excéder vingt-cinq voix, soit pour son compte personnel, soit comme mandataire. Une première réunion n'est valable qu'autant qu'elle représente le quart au moins du capital social.

Répartitions annuelles aux actions.

Les actions n'ont encore rien touché, vu la récente organisation de cette société.

Administrateurs : MM. Le Play, prés. — Manthès, adm.-dél. — Errington de la Croix, adm.-dél., directeur de l'exploitation. — Bélime. — Brau de Saint Pol-Lias. — Chaubet. — Descombes. — Perrody.

Commissaires : A. Chauvelot. — G. Touchais.

(*Archives commerciales de la France*, 21 décembre 1887)

Paris. — Dissolution, à partir du 19 nov. 1887, de la Société anonyme des MINES D'ÉTAIN DE PÉRAK, rue Taitbout, 58, par suite de sa fusion avec la Société anonyme des **ÉTAINS DE KINTA**. — Liquid. : le conseil d'administration. — Délib. du même jour. — *Affiches Parisiennes*.
